



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Formation professionnelle

Question écrite n° 12448

#### Texte de la question

M Jacques Maheas attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et des reformes administratives, sur le probleme de la formation des personnels. En effet, la formation des personnels (initiale et continue) est une des conditions essentielles de la qualite du service rendu a l'usager et determine la capacite de chaque fonctionnaire a assumer les taches qui lui sont confiees en lui assurant une competence et une experience pratique adaptees aux besoins du service public. La formation des personnels n'a pas toujours figure parmi les preoccupations des precedents gouvernements. En consequence, il lui demande, a l'issue des rencontres avec les syndicats pour determiner avec eux les accords-cadres en matiere de formation, quelle est la politique du Gouvernement en ce domaine ?

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le Premier ministre a rappele a plusieurs reprises, et notamment dans la circulaire du 23 fevrier 1989 relative au renouveau du service public, l'importance que le Gouvernement attache a la formation des fonctionnaires et agents publics. Dans un contexte ou les aspirations des agents a une meilleure qualification rencontrent les necessites de l'administration, l'effort de formation, tant initiale que continue, doit etre resolument poursuivi. Conformement a l'esprit des directives du 23 fevrier, des negociations ont ete ouvertes avec les organisations syndicales en vue d'aboutir a un accord-cadre sur la formation continue dans la fonction publique de l'Etat, des negociations similaires etant ouvertes par les ministres charges de l'interieur et de la sante, en vue de mettre en oeuvre des procedures analogues pour les fonctions publiques territoriale et hospitaliere. Une premiere reunion de concertation en vue de la negociation d'un accord-cadre sur la formation continue des agents titulaires et non titulaires de l'Etat a eu lieu avec les organisations syndicales le 11 mai 1989. Une seconde reunion est prevue au debut du mois de juin. Le Gouvernement entend mener la negociation rapidement et espere aboutir dans les meilleurs delais. Cette negociation concernant la fonction publique de l'Etat sera prolongee par des negociations specifiques au sein des differents departements ministeriels en vue de conclure des accords ministeriels sur la formation continue, dans lesquels l'accent devrait etre mis sur la participation des personnels a la definition des programmes de formation continue, ainsi que sur la necessaire mise en place de procedures d'evaluation systematique des actions de formation.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Mah•as Jacques](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12448

**Rubrique :** Fonctionnaires et agents publics

**Ministère interrogé :** fonction publique et réformes administratives

**Ministère attributaire :** fonction publique et réformes administratives

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 2 mai 1989, page 1996